

# Demande de renseignements – Analyses du cycle de vie des véhicules légers

## Table des matières

Demande de renseignements – Analyses du cycle de vie des véhicules légers .....	1
PARTIE 1 – CONTEXTE ET OBJET DE LA DR.....	1
1. Contexte de la demande de renseignements (DR).....	1
2. Objectif de la demande de renseignements.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE À LA DR .....	2
1. Échéance .....	2
2. Présentation des réponses attendues .....	3
3. Coûts liés aux réponses.....	3
4. Traitement des réponses .....	3
4.1 Utilisation des réponses.....	3
4.2 Équipe d'évaluation .....	3
4.3 Confidentialité.....	3
4.4 Activité de suivi .....	4
5. Demandes de renseignements .....	4
6. Langues officielles .....	4
PARTIE 3 – QUESTIONS .....	5
Annexe 1 – Exemple : principaux éléments de la méthodologie d'ACV .....	12

## PARTIE 1 – CONTEXTE ET OBJET DE LA DR

### 1. Contexte de la demande de renseignements (DR)

Le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter des activités à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, tout en réduisant les impacts sur l'environnement qui ne sont pas causés par les émissions de carbone. La Directive du Cabinet sur la Stratégie pour un gouvernement vert énonce un ensemble ambitieux d'objectifs et d'engagements visant à faire du Canada un chef de file mondial des opérations gouvernementales à faibles émissions de carbone, résilientes et écologiques

Cette stratégie comprend une réduction des émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs de véhicules du gouvernement fédéral de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025 et d'au moins 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050. La stratégie vise à s'assurer que 75 % des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile soient des véhicules à émissions

zéro (VEZ) ou hybrides et à faire en sorte que le parc administratif léger du gouvernement comprenne au moins 80 % de VEZ d'ici 2030. Les VEZ comprennent les véhicules électriques à batterie, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile à combustible.

La Directive du Cabinet sur la Stratégie pour un gouvernement vert comprend également un engagement à atteindre la carboneutralité dans le cadre de l'approvisionnement en biens et services d'ici 2050. Cet engagement tient compte de ce que l'on appelle communément les émissions des portées 1, 2 et 3, y compris les chaînes d'approvisionnement des produits.<sup>1</sup> Ensemble, ces trois sources d'émissions peuvent être considérées comme des émissions liées au « cycle de vie » du produit, ce qui comprend les émissions provenant de tous les processus, de l'acquisition de la matière première jusqu'à la fin de vie. Les analyses du cycle de vie, les déclarations environnementales des produits et les empreintes de carbone sont des méthodes couramment utilisées pour estimer les émissions et les impacts environnementaux potentiels des produits, y compris les émissions de gaz à effet de serre, tout au long de leur cycle de vie.

## 2. Objectif de la demande de renseignements

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) lance une demande de renseignements (DR) en vue d'obtenir de l'information et une rétroaction de l'industrie mondiale sur l'accessibilité aux renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre pendant le cycle de vie des véhicules légers.

La présente DR vise à atteindre les objectifs suivants :

- a) évaluer l'accessibilité des données sur les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie et déterminer si les moyens d'estimer ces émissions ont été recueillis;
- b) évaluer le degré de difficulté que les fabricants de véhicules rencontreraient pour fournir des renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre pendant le cycle de vie des véhicules légers et les moyens d'estimer ces émissions; et
- c) utiliser les données recueillies pour éclairer les modifications futures éventuelles du processus d'approvisionnement du gouvernement du Canada pour la catégorie des véhicules légers, à l'appui de l'engagement en matière d'approvisionnement à émissions nettes nulles de la Stratégie pour un gouvernement vert.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE À LA DR

### 1. Échéance

---

<sup>1</sup> L'[Inventaire des émissions de gaz à effet de serre](#) donne les définitions suivantes pour les émissions de portée 1, 2 et 3 : « Les émissions de GES de la portée 1 sont générées directement à partir de sources qui sont détenues ou contrôlées par le gouvernement. Par exemple, les GES qui sont émis par la combustion de combustibles dans les véhicules ou dans les bâtiments chauffants. Les émissions de GES de portée 2 sont des émissions produites indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et refroidissement). Les émissions de GES de la portée 3 sont des émissions indirectes telles que les émissions découlant de la chaîne d'approvisionnement qui nous fournit des biens et services. »

Veillez transmettre vos réponses d'ici le 28 octobre 2022.

## 2. Présentation des réponses attendues

SPAC souhaite obtenir de la part de l'industrie et des fournisseurs des renseignements et des réponses. Les réponses à saisir dans le PDF remplissable ou un document Word doivent être transmises par courriel à

Julian Cleary

Achats écologiques et technologies propres, Division de la gestion et de l'interprétation de la politique stratégique, Secteur de la politique stratégique, Programme des approvisionnements

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Courriel : [Julian.Cleary@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Julian.Cleary@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Téléphone : 438-337-5613

## 3. Coûts liés aux réponses

SPAC ne remboursera pas aux répondants les frais engagés pour répondre à la présente DR.

## 4. Traitement des réponses

### 4.1 Utilisation des réponses

Les réponses seront compilées et résumées pour usage interne afin d'éclairer les modifications futures éventuelles du processus d'approvisionnement du gouvernement du Canada pour la catégorie des véhicules légers, à l'appui de l'engagement en matière d'approvisionnement à émissions nettes nulles de la Stratégie pour un gouvernement vert.

### 4.2 Équipe d'évaluation

Une équipe d'examen composée de membres du personnel de SPAC examinera les réponses reçues. SPAC se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou d'utiliser des ressources du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour l'examen des réponses. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à l'examen de tous les membres de l'équipe d'examen.

### 4.3 Confidentialité

Les répondants doivent indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils jugent exclusives ou confidentielles. SPAC traitera ces parties de réponse de façon confidentielle, conformément à la [Loi sur l'accès à l'information du Canada](#). En particulier, le paragraphe 20(1) énonce ce qui suit :

« 20. (1) Le responsable d'une institution fédérale est tenu, sous réserve des autres dispositions du présent article, de refuser la communication de documents contenant :

- a) des secrets commerciaux appartenant à une tierce partie;
- b) des renseignements financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques fournis à une institution fédérale par un tiers, qui sont de nature confidentielle et qui sont traités comme tels de façon constante par ce tiers; ...
- c) des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer des pertes ou profits financiers appréciables à un tiers ou de nuire à sa compétitivité
- d) des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver des négociations menées par un tiers en vue de contrats ou à d'autres fins. »

#### 4.4 Activité de suivi

SPAC peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour lui poser des questions supplémentaires ou lui demander des éclaircissements concernant un aspect ou l'autre d'une réponse. Il peut, à sa discrétion, accepter de rencontrer les répondants afin de leur donner la possibilité de présenter ou de démontrer leurs capacités en ce qui concerne la présente DR. Les présentations des répondants n'engagent en rien SPAC. Il incombe aux répondants d'assumer tous les coûts associés à l'invitation de SPAC à faire une présentation.

## 5. Demandes de renseignements

Les répondants qui ont des questions doivent les transmettre par courriel à :

Julian Cleary

Achats écologiques et technologies propres, Division de la gestion et de l'interprétation de la politique stratégique, Secteur de la politique stratégique, Programme des approvisionnements  
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Courriel : [Julian.Cleary@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Julian.Cleary@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Téléphone : 438-337-5613

## 6. Langues officielles

Les réponses à la présente DR peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

(Anglais ou français).



3. Pour quels modèles de véhicules actuellement en production votre entreprise a-t-elle entrepris ou commandé une ACV, une EC ou une DEP? Veuillez indiquer l'année du modèle. Les informations ACV, EC ou DEP sont-elles rendues publiques? Veuillez répondre « non » pour les ACV, les EC ou les DEP qui sont produits mais non accessibles au public (c'est-à-dire ceux qui ont été produits à des fins internes seulement).

Modèle de véhicule avec les ACV, EC ou DEP	Année du modèle	Accessibilité au public des ACV, EC ou DEP		
		Oui		Non
		Rapport complet (fournir un lien ou une pièce jointe)	Résultats uniquement (fournir un lien ou une pièce jointe)	

4. Est-ce que ces ACV, EC ou DEP respectent leurs normes ISO (Organisation internationale de normalisation) respectives :

- a) Série de normes ISO 14040/14044 pour les ACV?  
 Oui  Non  Certains le font
- b) ISO 14067 pour les EC?  
 Oui  Non  Certains le font
- c) ISO 14025 pour les DEP?  
 Oui  Non  Certains le font



7. Afin de produire des estimations crédibles du cycle de vie des gaz à effet de serre, il est important qu'elles s'appuient sur le plus de données primaires possible. Veuillez remplir le tableau suivant, qui servira à évaluer l'accessibilité de ces données pour éventuellement appuyer la production d'estimations du cycle de vie des serres.

Veuillez noter que « connaissances organisationnelles » signifie que le fournisseur du véhicule est en possession des renseignements décrits. Veuillez évaluer sur une échelle de 1 à 5 (1 = peu ou pas de difficulté, 5 = difficulté extrême) le difficulté prévu associé à la collecte de ces renseignements.

<b>Description</b>	<b>Connaissances organisationnelles (oui/non)</b>	<b>Cote de difficulté prévue pour la collecte de ces renseignements (échelle de 1 à 5)</b>	<b>Commentaires (facultatif)</b>
Composition des matériaux du véhicule (c.-à-d. une nomenclature) pour chaque modèle de véhicule, telle qu'elle pourrait être affichée dans l'International Material Data System (IMDS)			
Lieux de production des matériaux énumérés dans la nomenclature			
Méthodes de production utilisées pour l'acier, l'aluminium et le cuivre dans le véhicule (p. ex., pour l'acier, le four électrique à arc) ou l'empreinte carbone de ces matériaux			
Contenu recyclé de l'acier, de l'aluminium et du cuivre dans le véhicule			
Électricité/énergie utilisée pour la production de matériaux et de pièces intermédiaires (p. ex., acier laminé)			
Quantité moyenne d'électricité/d'énergie utilisée pendant la production de piles à piles pour les véhicules électriques à batterie et les véhicules électriques hybrides rechargeables			
Région de production ou sources d'électricité utilisées pendant la production de batteries (pour les véhicules électriques à batterie et les véhicules électriques hybrides rechargeables)			
La masse totale du bloc-batterie, la capacité brute de la batterie en kWh			



et la composition chimique de la batterie (pour les véhicules électriques à batterie et les véhicules hybrides rechargeables)			
Quantité moyenne d'électricité ou d'énergie utilisée pendant l'assemblage des véhicules			
Région de production ou sources d'électricité utilisées lors de l'assemblage des véhicules			
Autre (veuillez préciser)			

8. Votre entreprise tient-elle compte des éléments du cycle de vie dans la conception de ses véhicules, conformément à la norme ISO 14006 (écoconception)?

Oui  Non  Ne sait pas

9. Votre entreprise demande-t-elle et collecte-t-elle des données environnementales à ses fournisseurs?

Oui  Non

Si oui, quels types de données votre entreprise demande-t-elle et collecte-t-elle?

---



---



---

10. Votre entreprise intègre-t-elle des matériaux à faible teneur en carbone dans ses véhicules?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des exemples et identifier les preuves (par exemple, les certifications) que votre entreprise accepte pour étayer ces déclarations environnementales.

---



---



---

11. Votre entreprise exige-t-elle une certification de l'utilisation d'électricité renouvelable, propre ou à faible teneur en carbone dans la production de batteries de véhicules (pour ses véhicules électriques à batterie et ses véhicules hybrides rechargeables)?

Oui  Non  Oui, pour certaines batteries

Si oui (ou oui, pour certaines batteries), votre entreprise dispose-t-elle de preuves (par exemple, des certifications) pour étayer ces déclarations environnementales?

Oui  Non  Oui, pour certaines batteries

Si oui (ou oui, pour certaines batteries), quelles certifications votre entreprise accepte-t-elle pour étayer ces déclarations environnementales?

---

---

---

12. Votre entreprise a-t-elle un partenaire ou un contrat établi en matière de recyclage pour ses batteries de véhicules électriques?

Oui  Non  Oui, pour certaines batteries

Si oui (ou oui, pour certaines batteries), quel type de technologie de recyclage utilise-t-il (p. ex., pyrométallurgique ou hydrométallurgique)?

---

---

---

---

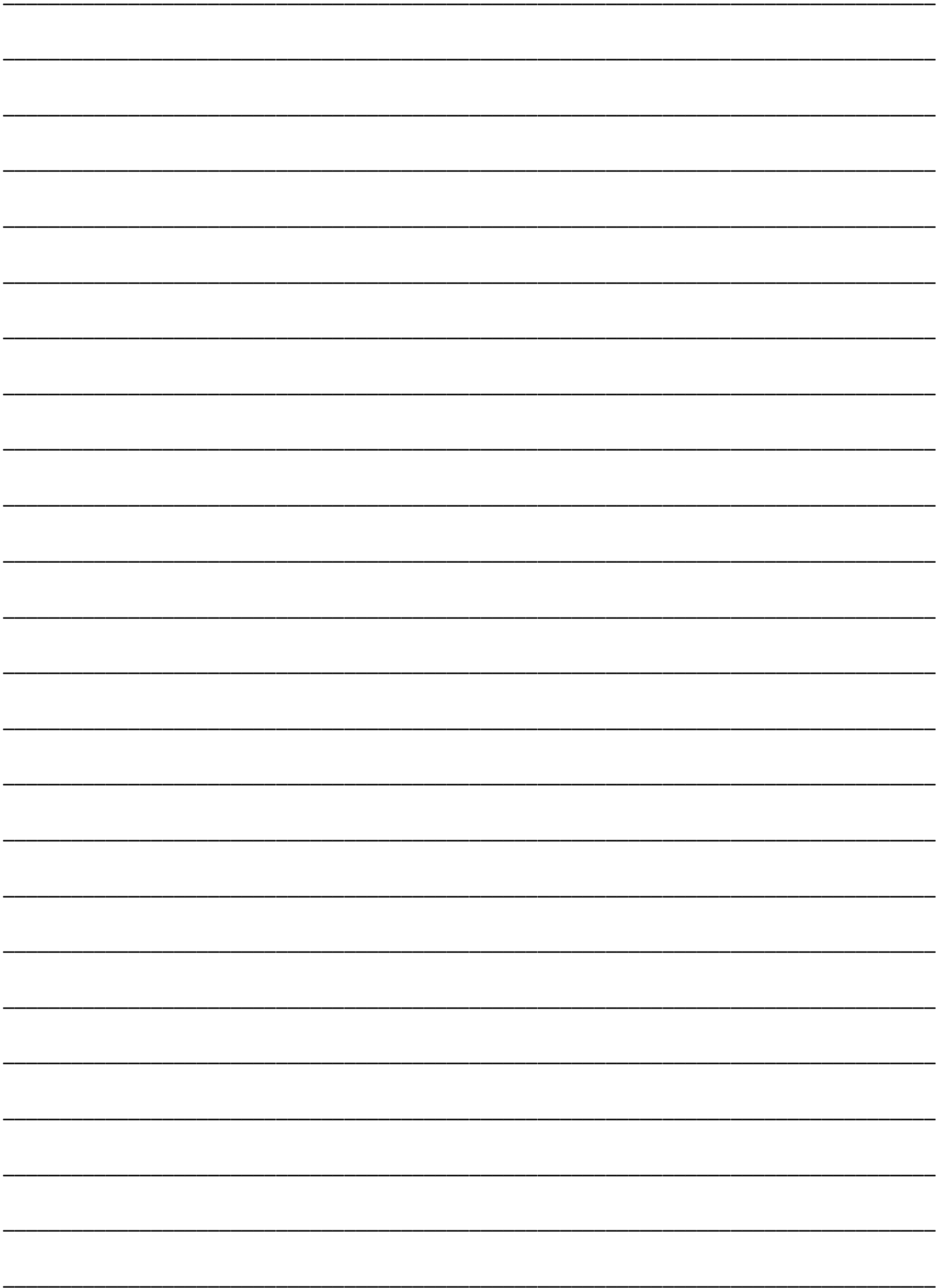
13. Votre entreprise a-t-elle d'autres commentaires ou souhaite-t-elle élaborer sur ses réponses précédentes?

---

---

---

---



## Annexe 1 – Exemple : principaux éléments de la méthodologie d'ACV

- a) Limite du système
  - P. ex., évaluation de bout en bout, y compris l'acquisition de matières premières, le traitement des matières, la production de composants de véhicules, l'assemblage, l'expédition au client, l'utilisation et l'entretien, la fin de vie
- b) Unité fonctionnelle ou voie de référence
  - P. ex., véhicule-km
- c) Durée de vie présumée du véhicule ou du groupe motopropulseur
  - P. ex., évaluation de bout en bout, y compris l'acquisition de matières premières, le traitement des matériaux, la production de composants de véhicules, l'assemblage, l'expédition au client, l'utilisation et l'entretien, la fin de vie
- d) Unité fonctionnelle ou voie de référence
  - P. ex., véhicule-km
- e) Durée de vie présumée du véhicule ou du groupe motopropulseur
  - P. ex., 200 000 km
- f) Méthode d'allocation d'impact pour la phase de fin de vie
  - P. ex., méthode du contenu recyclé/de la coupure, formule de l'empreinte environnementale des produits (EEP) de l'Europe
- g) Critères de coupure (spécification de la quantité de flux de matière ou d'énergie ou du niveau de signification environnementale associés aux processus élémentaires ou au système de produits devant être exclus d'une étude)
  - P. ex., aucune matière et aucun apport d'énergie de moins de 1 % de la consommation totale ne sont comprises
- h) Critères adoptés sur la qualité des données
  - P. ex., critères temporels, géographiques, technologiques et d'exhaustivité
- i) Types de données d'avant-plan (également appelées données d'activité) utilisées
  - P. ex. la masse des intrants matériels/la nomenclature, la consommation d'énergie, les distances d'expédition des matériaux et le mode de transport
- j) Types de données de base utilisées
  - P. ex., base de données de l'ACV (précisez laquelle a été sélectionnée, comme Gabi ou ecoinvent), composition du réseau électrique, méthode d'évaluation de l'impact du cycle de vie et déclarations environnementales de produits (DEP) associées aux intrants de produits comme les pneus
- k) Méthodes d'évaluation de l'impact du cycle de vie utilisées
  - P. ex., ReCiPe, TRACI
- l) Catégories d'impact abordées
  - P. ex., potentiel de réchauffement planétaire, particules